

Urbanisme : Nicolas Isnard remet tout à plat

Mercredi, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer la révision du Plan local d'urbanisme de Salon. But de la manoeuvre : stopper l'urbanisation à grand échelle pour privilégier le cadre de vie.

On ne chôme pas à la mairie. Trois mois après son élection, Nicolas Isnard lance un dossier lourd et explosif : la révision du Plan local d'urbanisme. Un dossier qu'il va falloir mener au pas de charge. Le nouveau PLU devra en effet être adopté avant janvier 2016, date de la mise en place de la Métropole. A cette date, l'assemblée métropolitaine prendra la main sur l'urbanisme se substituant aux mairies. « Nous allons blinder le dossier pour que la Métropole ne puisse pas revenir sur nos orientations », assure Marylène Bonfillon, adjointe à l'urbanisme. Et Nicolas Isnard

d'ajouter : « nous voulons éviter que demain Marseille nous impose plusieurs milliers de logements ».

Une promesse électorale

Cette mise à plat répond d'abord à une promesse de campagne liée à un rejet de la politique d'urbanisme menée sur certains quartiers par l'ancienne municipalité. « Le temps est venu d'apaiser l'urbanisme de la ville », note le maire. Une ville qui a « trop grossi sans que soient mis en face les aménagements publics nécessaires ». Avec 1000 habitants et 450 logements de plus chaque année « dans ces dernières années, on a construit n'importe comment n'importe où. Il a été implanté le plus de logements possible dans le minimum d'espace, sans que la mairie mette les équipements en face : crèches, écoles, stationnement, espaces verts ».

Favoriser la qualité de vie

Politique de la nouvelle équipe : réduire le rythme des constructions sans pour autant bloquer la machine. « Nous allons privilégier les petits collectifs intégrés dans des

voulons plus entasser les gens. Plus question d'autoriser des immeubles de quatre étages ou plus comme ça été le cas à la gare ou à Bel-Air ».

Reste que de nombreux programmes sont engagés et que, logiquement les permis devraient être acceptés sur la base du PLU actuel. « Nous négocions avec les promoteurs et les aménageurs pour qu'ils comprennent notre philosophie et modifient leurs projets », assure Mme Bonfillon. Une élue qui peut utiliser aussi le sursis à statuer. En clair : le projet est suspendu pendant la phase de révision du PLU. Reste que les promoteurs peuvent imposer leurs projets par voie judiciaire. Pour l'instant, un seul contentieux a été déposé devant les tribunaux par un aménageur. Dès à présent, un comité de

ration avec un bureau d'étude. Il va falloir avancer à marche forcée. Une première réunion publique pourrait avoir lieu à l'automne. Elle enta-



Le maire Nicolas Isnard et Marylène Bonfillon (adjointe à l'urbanisme) veulent « un urbanisme apaisé » et une ville « agréable à vivre ».

Savoir dire « non »

« Marylène Bonfillon passe son temps à dire non à tous les promoteurs », a lancé Nicolas Isnard lors du dernier conseil municipal. Des programmes selon le maire « ahurissants de 200, 300 ou 500 logements ». Reste que certains projets ne pourront pas être arrêtés. Comme celui de l'éco-quartier de la gare. « Le dossier est trop avancé. Mais c'est

mera le processus de concertation de la population qui se concrétisera par plusieurs autres réunions publiques. Quant à l'enquête publique, elle devra être lancée en juillet

du PLU en fin d'année. Reste que la nouvelle donne ne fera pas que des heureux. Des terrains aujourd'hui constructibles pourraient ne plus l'être dans 17 mois. « C'est

risques. Nous allons faire beaucoup de mécontents. Mais nous ne sommes pas là pour gérer l'intérêt individuel. Nous résisterons aux pressions », promet le maire.